



28 avril

Contre la régression sociale

Plusieurs mobilisations très suivies (grève interprofessionnelle le 31 mars notamment mais aussi les manifestations des « jeunes ») ont déjà permis, et elles seules des reculs sur la Loi Travail.

Toutefois, la contestation demeure toujours vive, le gouvernement veut passer en force sa Loi. Celle-ci détruit les droits sociaux collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité.

Conçue dans l'unique but de satisfaire aux exigences du Medef, outre la facilitation des licenciements, elle prévoit par exemple que les « accords d'entreprise » pourront déroger aux accords de branche : cette inversion de la hiérarchie des normes se traduirait concrètement par un allongement du temps de travail et une plus grande flexibilité dans la gestion des personnels.

Ce mouvement de régression sociale concerne tou(te)s les salarié(e)s, dans le privé comme dans le public.

En témoigne les projets de la « fonction publique » qui veut imposer le RIFSEEP et, plus largement, les tentations de remettre en cause les droits et les garanties des fonctionnaires.

Dans le « public » aussi, la flexibilité est à l'œuvre !

Ce vaste mouvement contre les droits des salariés doit être résolument combattu : le retrait du projet de « loi travail » est une exigence légitime !

Les fédérations des finances Solidaires, CGT et FO appellent les agents des Ministères économiques et financiers à montrer leur opposition résolue à toutes les régressions sociales en participant massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 28 avril et à se joindre aux manifestations qui seront organisées sur l'ensemble du territoire.

Dès maintenant, ils appellent à l'organisation d'assemblées générales dans les services pour assurer le succès de cette journée et mettre en débat la poursuite de l'action, sur le seul mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Toutes et Tous en Grève et dans les manifestations